

RAPPORT D'ENQUETE RELATIF A UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE  
GRANODIORITE, UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT  
(LAVAGE, CONCASSAGE ET CRIBLAGE), UNE CENTRALE  
D'ENROBE A CHAUD ET UNE UNITE DE  
PREFABRICATION DE BETON SUR LA COMMUNE DE  
BRIGUEIL (16)  
DU MARDI 18 MAI AU JEUDI 17 JUIN 2010

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

# SOMMAIRE

## RAPPORT D'ENQUETE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1	CONTEXTE DE L'ENQUETE .....	p. 3
	1.1 Objet de l'enquête .....	p. 3
	1.2 Présentation et exposé des motivations du projet .....	p. 3
	1.3 Cadre juridique .....	p. 4
	1.4 Dossier d'enquête .....	p. 4
2	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE .....	p. 4
	2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur .....	p. 4
	2.2 Concertation et études préalables .....	p. 5
	2.3 Visites et éléments préalables d'analyse du dossier .....	p. 5
	2.4 Conditions d'application des dispositions légales .....	p. 6
	2.5 Déroulement de l'enquête .....	p. 6
	2.5.1 Organisation de l'enquête et tenue des permanences .....	p. 6
	2.5.2 Communication et publicité .....	p. 6
	2.6 Observations versées au dossier par les citoyens .....	p. 7
3	ANALYSE SYNTHETIQUE DES DIFFERENTES CONTRIBUTIONS .....	p. 8
4	ANALYSE DETAILLEE DES DIVERSES CONTRIBUTIONS ET REPONSES APPORTEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	p. 8
	4.1 Réponses aux observations écrites reprises sur le registre d'enquête .....	p. 9
	4.2 Réponses aux réclamations écrites annexées au registre d'enquête .....	p. 18
	4.3 Examen d'une pétition remise lors de l'enquête .....	p. 21
5	MANIFESTATIONS ET ARTICLES DE PRESSE PARUS LORS DE L'ENQUETE .....	p. 21
6	REUNIONS ORGANISEES PAR LE PETITIONNAIRE (ou à sa demande) PAR RAPPORT AU PROJET .....	p. 22
7	CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	p. 23
	ANNEXE n°1 Constitution du dossier d'enquête publique .....	p. 24
	ANNEXE n°2 Liste des documents joints au dossier .....	p. 25
	AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	p. 26

Distribution du présent document :

- 1 exemplaire original à Monsieur Le Sous-préfet de CONFOLENS
- 1 copie à la S.A.S. AJIR AGREGATS
- 1 copie au Tribunal d'Instance de POITIERS
- 1 copie à Monsieur Rémy CARCAUD, Commissaire Enquêteur suppléant
- 1 copie pour le dossier de fond du Commissaire Enquêteur

16 juillet 2010

Monsieur Clarisse ROUGIER  
 Commissaire Enquêteur  
 10 Route d'Oradour/Galne  
 87420 ST VICTURNIEN  
 Tel. : 06.25.69.37.53  
 Courriel : [rougier.clarisse@neuf.fr](mailto:rougier.clarisse@neuf.fr)

ST VICTURNIEN, le 16 juillet 2010

Référence : SAS AJIR AGREGATS

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granodiorite, une installation de traitement (lavage, concassage et criblage), une centrale d'enrobé à chaud et une unité de préfabrication de béton à BRIGUEIL (16).

## 1 CONTEXTE DE L'ENQUETE

### 1.1 Objet de l'enquête

La présente enquête publique s'inscrit dans le processus avant décision de Monsieur Le Préfet de la Charente en vue d'autoriser l'exploitation d'installations classées par la société SAS AJIR AGREGATS dont le siège social est aux CHABANNES 87220 FEYTIAT.

Les installations classées portent sur la carrière, l'installation de premier traitement, une centrale de grave – ciment, une centrale d'enrobés à chaud, une centrale à béton et une unité de préfabrication de béton.

Le projet concerne également l'accueil et la valorisation de matériaux inertes extérieurs.

Ce projet est situé sur la commune de BRIGUEIL (Charente) aux lieux dits « GRANDS CHAMPS », « LA PLANTE », « LES CHABANNES », « LES COUTURES », et « LES VIEILLES VIGNES ».

Les différents domaines concernés par cette demande dans le cadre de la protection de l'environnement (ICPE) sont classés sous les rubriques :

- Exploitation de carrière 2510.1
- Broyage, concassage, criblage des matériaux 2515.1
- Station de transit de matériaux 2517.1
- Centrale d'enrobés à chaud 2521.1
- Centrale d'enrobage à chaud 2521.1
- Centrale d'enrobage à froid 2521.2a

Toutes ces installations sont soumises à autorisation. Les installations ci-après sont soumises à déclaration, à savoir :

- Dépôt de matières bitumeuses (quantité supérieure à 50 T. mais inférieure à 500 T. 1520.2)
- Procédé de chauffage de la centrale d'enrobage à chaud. 2915.2

Une installation est soumise à déclaration avec contrôle, à savoir : la distribution de liquide inflammable.

L'enquête publique porte bien sûr sur les installations soumises à autorisation.

Il s'agit donc de l'instruction de la demande de SAS AJIR AGREGATS déposée le 27 octobre 2009 afin de l'autoriser à exploiter cette carrière dans les conditions reprises ci-dessus.

### 1.2 Présentation et exposé des motivations du projet

La société AJIR AGREGATS fait partie d'un groupe de sociétés dirigées par Monsieur Alain DELANNE, spécialisées dans l'extraction de granulats. Son champ d'action se situe dans les départements de la Haute-Vienne et la Creuse. Compte tenu de son désir d'étendre ses activités au département de la Charente, la société a racheté en 2008 à l'entreprise Jean-Louis CREMOUX, le droit d'exploiter une carrière de granodiorite sur la commune de BRIGUEIL, au lieu-dit « ANVAUX ». Cette carrière bénéficie d'une autorisation jusqu'en 2022 pour une installation de traitement d'une puissance de 45 kw.

Le transfert d'autorisation entre les deux sociétés a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2008 avec une puissance portée à 192 kw.

L'emprise du site industriel serait de l'ordre de 41,5 hectares au lieu de 6 ha 53 actuellement.

La production maximale envisagée serait de 300 000 tonnes par an, et la demande d'autorisation d'exploiter pour une durée de 30 ans.

Pour le fonctionnement des installations de concassage et de criblage, la puissance installée serait de l'ordre de 1500 kw.

Il faut aussi noter que la société AGIR AGREGATS souhaite remettre en état l'ancienne carrière en accueillant des matériaux inertes pour le remblayage.

### **1.3 Cadre Juridique**

L'enquête publique ressort des dispositions légales suivantes

- Du titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement et notamment des articles L 123.1 à L 123.16, L 512.1 à L 512.7, L 512.14 à L 512.19 et R 123.1 à R 123.33
- De la loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- Du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements.

La décision d'instruire ce dossier d'enquête publique a été mené conjointement avec l'avis de l'autorité administrative compétente en terme d'environnement (Document n°1).

Cet avis en date du 08 avril 2010 avait été demandé le 10 février 2010. Conformément au décret n° 2009.496 du 30 avril 2009, l'avis porte sur la qualité de l'étude d'impact mais aussi de la prise en compte des préoccupations environnementales. Ce document a bien sûr fait partie du dossier d'enquête publique mis à la disposition du public.

Je rappelle que le dossier original de la demande de la SAS AJIR AGREGATS a été déposé le 27 octobre 2009.

### **1.4 Dossier d'enquête**

La constitution du dossier d'enquête publique mis à la disposition du public est repris en annexe n° 1 au présent projet.

#### **Avis du commissaire enquêteur :**

Le dossier m'a paru globalement satisfaisant. Le tome 1 m'a permis de comprendre dans quel contexte se situait ce projet. BRIGUEIL est une commune rurale et l'importance de l'extension présentée m'a paru lors de la visite des lieux, un enjeu important.

Le tome II relatif à l'étude d'impact – même s'il est assez bien développé – aurait mérité un approfondissement sur les thèmes ci-après :

- L'eau et les répercussions possibles
- Le bruit notamment en terme de circulation routière, compte tenu de la montée en charge de cette carrière
- L'inadéquation en terme de circulation routière entre certains trajets proposés et la situation réelle sur le terrain
- Les détails en terme d'inventaires et les conditions de réalisation pour la faune et la flore. Ceci concerne également le bruit et les poussières (sens du vent par exemple)

D'autre part, lors de l'enquête, il a été évoqué la présence de souterrains. Ce point n'est pratiquement jamais évoqué, même si leur présence n'est pas confirmée.

En conclusion, le dossier présenté prend en compte les principaux enjeux environnementaux mais doit être amélioré (voir pistes de progrès reprises dans mes propositions).

## **2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur**

Le Commissaire enquêteur a été désigné par Monsieur Le Président du tribunal Administratif de POITIERS (par délégation Monsieur Le Greffier en Chef) par arrêté en date du 13 avril 2010 et communiqué au Commissaire Enquêteur par lettre du 14 avril 2010 – référence E 100 000 74 / 86 (Document n°2).

Cette désignation s'est faite compte tenu de la décision de la Commission Départementale de la Haute-Vienne établissant la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année 2010 et de la

lettre de Madame Le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne en date du 02 décembre 2009, enregistrée par le Tribunal Administratif de LIMOGES en date du 04 décembre 2009.

### 2.2 Concertations et études préalables

Après entretien téléphonique avec Madame GROSSEYEUX de la Sous Préfecture de CONFOLENS le vendredi 16 avril, les jours de permanence ont été fixés d'un commun accord. Je me suis rendu à la Sous Préfecture de CONFOLENS le jeudi 29 avril pour récupérer le dossier d'étude (réception à la Sous Préfecture ce même jour). J'ai pris contact ce même jour avec les deux mairies concernées, à savoir BRIGUEIL (16) et ST JUNIEN (87) pour savoir si elles étaient en possession du dossier d'enquête.

La consultation du dossier et l'analyse ont été effectuées entre le 29 avril et le 03 mai.

### 2.3 Visites et éléments préalables d'analyse du dossier

Les documents mis à disposition du public sur la commune de BRIGUEIL ainsi que le registre d'enquête ont été cotés et paraphés par mes soins en mairie de BRIGUEIL le premier jour de l'enquête publique.

J'ai organisé une rencontre avec Monsieur Le Maire de BRIGUEIL le lundi 03 mai de 9 h 00 à 11 h 00 pour échanger sur le dossier d'enquête et notamment sur les points suivants :

- Les relations entretenues avec SAS AJIR AGREGATS :  
Monsieur Le Maire m'a précisé qu'il avait rencontré à plusieurs reprises son Directeur Monsieur DELANNE et ses principaux collaborateurs depuis que cette société avait acheté cette carrière en 2008.
- L'affichage :  
J'ai demandé à Monsieur Le Maire de BRIGUEIL de porter une attention particulière en terme d'affichage compte tenu de l'importance de l'enquête. Nous avons discuté de l'application pratique en recherchant à partir d'un schéma, les implantations possibles. Il m'a indiqué que cette opération devrait être réalisée le 04 mai dans la journée.
- Réception du dossier :  
J'ai vérifié que la commune de BRIGUEIL avait bien reçu le dossier complet.
- Avis du Conseil Municipal :  
J'ai rappelé à Monsieur Le Maire que le Conseil Municipal devait donner un avis sur ce projet en rappelant les conditions de recevabilité pour sa prise en compte.
- Autres sujets abordés :  
Lors de notre rencontre, Monsieur Le Maire m'a évoqué quelques points relatifs au projet d'extension de cette carrière. Quelques opposants se seraient déjà manifestés avec comme thème central la circulation des camions.  
Le Conseil Municipal de BRIGUEIL a eu à se prononcer à deux reprises par rapport au projet d'aliénation de chemins ruraux situés dans le périmètre d'exploitation de la carrière d'ENVAU.  
Le 28 juillet 2009 à l'unanimité par vote à main levée (document n° 17)  
Le 22 avril 2009 à l'unanimité par vote à main levée avec une abstention (document n°17)  
Ces éléments sont importants et notamment par rapport à l'information des élus sur l'avancée du projet de la SAS AJIR AGREGATS.

J'ai également organisé une rencontre le lundi 03 mai de 16 h 00 à 17 h 00 avec Monsieur Le Directeur des Services Techniques de la Mairie de ST JUNIEN. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- L'affichage :  
J'ai demandé que cette partie soit réalisée de manière exemplaire dans le périmètre des 3 kms prévus dans le dossier. Le Maire de ST JUNIEN n'avait pas reçu le dossier d'enquête. J'ai donc fourni une copie du rayon d'affichage. Cette opération a été réalisée le mardi 04 mai.
- Echange sur le contenu du dossier d'enquête :  
J'ai expliqué sommairement l'objet de l'enquête et le contenu du dossier. J'ai pris contact – sur la proposition de Monsieur le Chef des Services Techniques – avec Monsieur DELANNE, porteur du projet pour rencontrer la Mairie de ST JUNIEN, ce qui a été fait très rapidement.
- Avis du Conseil Municipal :

J'ai rappelé à Monsieur Le Chef des Services Techniques qu'un avis devait être donné par le Conseil Municipal de ST JUNIEN et les conditions de sa prise en compte en terme de délai.

- Visite des lieux :

Elle a eu lieu le mardi 04 mai 2010 de 17 h 00 à 18 h 30. Monsieur DELANNE était accompagné de trois collaborateurs dont Monsieur HERMENT, chef de projet. Elle m'a permis de situer les lieux mais aussi d'échanger avec les intéressés sur les particularités.

J'ai souligné – pour les avoir empruntées juste avant notre rencontre – l'étroitesse des routes situées en direction du village de BUSSIEREIX notamment, ne permettant pas en l'état actuel le croisement d'un camion et d'une voiture ou d'un tracteur. Ce point sera détaillé par la suite avec les réponses aux annotations du registre d'enquête.

#### 2.4 Conditions d'application des dispositions légales

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions légales. Je n'ai relevé aucun manquement à une disposition légale réglementaire.

#### 2.5 Déroulement de l'enquête

Au début de l'enquête, le mardi 18 mai 2010 à 9 h 00, le registre a été ouvert, côté et paraphé par mes soins de 1 à 22.

##### 2.5.1 Organisation de l'enquête en termes de permanences

Cinq permanences ont été programmées. Elles se sont tenues à la Mairie de BRIGUEIL dans les conditions suivantes (voir document n°3) :

<u>1<sup>er</sup> jour d'enquête</u>	<u>Programmation</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Dépassement</u>
	le mardi 18 mai 2010 de 9 h à 12 h	18/05 de 9 h à 12 h	
	le mercredi 26 mai 2010 de 9 h à 12 h	26/05 de 9 h à 12 h	
	le jeudi 03 juin 2010 de 14 h à 17 h	03/06 de 14 h à 17 h	
	le samedi 12 juin 2010 de 9 h à 12 h	12/06 de 9 h à 12 h 30	30'
<u>Dernier jour d'enquête</u>	le jeudi 17 juin 2010 de 14 h à 17 h	17/06 de 14 h à 18 h 15	1h15

Les dépassements résultent du nombre de personnes rencontrées lors des deux dernières permanences.

##### 2.5.2 Communication et publicité

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté de mise à l'enquête publique n° 26/10 du 27 avril 2010 de Monsieur Le Sous Préfet de CONFOLENS, l'avis de l'enquête publique a été publié dans deux journaux locaux :

- La Charente libre dans son édition du vendredi 30 avril 2010
- Sud Ouest dans son édition du vendredi 30 avril 2010 (Document n°4)

La commune de BRIGUEIL ne dispose pas d'un site internet, ni d'un bulletin municipal. Ces moyens d'information n'ont pas pu être utilisés.

Le site internet de la Préfecture de la Charente, consulté avant et après l'enquête n'a pas fait apparaître cette enquête. Il en a été de même pour la Mairie de ST JUNIEN malgré mon appel téléphonique avant le début de l'enquête. Il est dommage que ces sites internet ne soient pas utilisés pour informer le public. Compte tenu de l'utilisation par les citoyens aujourd'hui de l'information, ils compléteraient l'annonce légale.

L'affichage a été réalisé conformément aux dispositions légales dans un rayon de 3 kms sur les communes de BRIGUEIL et ST JUNIEN. J'ai vérifié lors de mon passage en mairie que l'affichage était bien réalisé dans les panneaux correspondants.

Lors d'une tournée sur le terrain le vendredi 07 mai, j'ai vérifié sa réalisation

- pour la commune de BRIGUEIL, 33 points d'affichage (document n°5)
- pour la commune de ST JUNIEN, 11 points d'affichage (document n°6)

Le certificat d'affichage signé par Monsieur Le Maire de BRIGUEIL a été établi le 04 mai 2010 et m'a été remis par la Mairie.

Le certificat d'affichage signé par Monsieur Le Maire de ST JUNIEN le 25 mai 2010 m'a été remis par le secrétariat de la Mairie de BRIGUEIL le 03 juin 2010.

Conformément aux dispositions de l'article R512.20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal de BRIGUEIL a émis un avis sur le projet lors de sa réunion du 25 juin 2010. Il a émis un avis favorable. Il a été adressé par courrier au Commissaire Enquêteur le 30 juin 2010 (document n°7).

Lors de ce Conseil Municipal Monsieur Nicolas SEGUIN, Conseiller Municipal, mais aussi Trésorier de l'Association contre les nuisances de la carrière de BRIGUEIL a remis une déclaration et lu ensuite (Document n°7). Dans l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de BRIGUEIL en date du 25 juin 2010 enregistré à la Sous Préfecture de CONFOLENS le 30 juin 2010, il est clairement confirmé par Messieurs DELANNE et HERMENT de la société AJIR AGREGATS, invités par le Conseil Municipal, les points discutés depuis le début de l'enquête et notamment les pistes de progrès. C'est donc sur ces éléments là que le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet.

Conformément aux dispositions légales de l'article R 512.20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal de ST JUNIEN a émis un avis favorable avec trois observations (document n°8), concernant le projet présenté lors de sa réunion du 28 juin 2010.

Le Conseil Municipal réuni le 28 juin 2010 demande :

- l'interdiction d'emprunter la VC 202 aux poids lourds par le village de Pressaleix de l'Outre
- l'interdiction d'emprunter le RD 245 aux poids lourds par le village de La Fabrique
- de solliciter, par le biais du pétitionnaire notamment auprès de la Direction Interrégionale des Routes du Centre-Ouest l'hypothèse à partir de la RD 21 la création de voies d'insertion sur la RN 141 pour les direction Est et Ouest des itinéraires poids lourds.

Réponse du Commissaire Enquêteur :

- La circulation à partir de la carrière en direction des villages de Bussiereix et Pressaleix de l'outre sera interdite aux poids lourds (sauf dessertes locales). Confirmation dans le mémoire (document n°12) du pétitionnaire.

- La circulation des poids lourds par la RD 245 par le village de La fabrique n'est pas prévue.

- Enfin, comme indique dans le mémoire du pétitionnaire (document n° 12) l'accès à la RN 141 par des voies d'insertion est prévu à partir du RD 30 et RD 21.

En conclusion sur ce point, je considère que l'information du public a été traitée de manière tout à fait satisfaisante.

### **2.6 Observations versées au dossier par le public**

Les permanences ont été assurées à la mairie de BRIGUEIL où le dossier d'enquête était consultable.

**1<sup>ère</sup> permanence** tenue en mairie le mardi 18 mai de 2010 9 h 00 à 12 h 00 :

3 inscriptions sur le registre d'enquête.

6 visiteurs sans inscription au registre d'enquête.

Période entre la fin de la 1<sup>ère</sup> permanence le mardi 18 mai 2010 à 12 h 00 et le début de 2<sup>ème</sup> permanence le 26 mai à 9 h 00 :

2 inscriptions sur le registre d'enquête. Un courrier reçu.

**2<sup>ème</sup> permanence** le mercredi 26 mai 2010 de 9 h 00 à 12 h 00 :

3 inscriptions sur le registre d'enquête.

14 visiteurs sans inscription sur le registre d'enquête. 1 courrier remis.

Période entre la fin de la 2<sup>ème</sup> permanence le mercredi 26 mai à 12 h 00 et le début de la 3<sup>ème</sup> permanence le jeudi 03 juin 2010 à 14 h 00 :

3 inscriptions sur le registre d'enquête.

**3<sup>ème</sup> permanence** le jeudi 03 juin 2010 de 14 h 00 à 17 h 00 :

3 inscriptions sur le registre.

10 visiteurs sans inscription au registre d'enquête. 1 courrier remis.

Période entre la fin de la 3<sup>ème</sup> permanence le jeudi 03 juin 2010 à 17 h 00 et le début de la 4<sup>ème</sup> permanence le samedi 12 juin 2010 à 9 h 00 :

5 inscriptions sur le registre.

4<sup>ème</sup> permanence le samedi 12 juin 2010 de 9 h 00 à 12 h 30 :

3 inscriptions sur le registre.

8 visiteurs. Remise d'une pétition par l'Association contre les nuisances de la carrière de BRIGUEIL.

Période entre la fin de la fin de la 4<sup>ème</sup> permanence le samedi 12 juin 2010 à 12 h 30 et le début de la 5<sup>ème</sup> permanence le jeudi 17 juin 2010 à 14 h 00 :

3 inscriptions sur le registre d'enquête.

1 courrier de Charente Nature.

5<sup>ème</sup> permanence le jeudi 17 juin 2010 de 14 h 00 à 18 h 15 :

5 inscriptions sur le registre d'enquête.

6 courriers reçus dont un par l'Association Par chemin et un par St Junien Environnement.

Visite de 10 personnes n'ayant pas utilisé le registre d'enquête.

En conclusion, 29 inscriptions au registre d'enquête. 11 courriers reçus (Document n°9).

Le nombre de visiteurs durant les permanences a été de 48. Par contre, ne sont pas comptabilisées les personnes s'étant présentées en dehors des permanences. De l'avis de la secrétaire de la Mairie de BRIGUEIL, le chiffre serait supérieur à 30.

### 3 ANALYSE SYNTHETIQUE DES DIFFERENTES CONTRIBUTIONS :

J'ai adressé le 14 juin 2010 un courrier à Monsieur Le Directeur de SAS AJIR AGREGATS l'invitant à se présenter le vendredi 18 juin à 9 h 30 à la Mairie de BRIGUEIL pour remise des différentes contributions (document n°11).

J'ai reçu Monsieur Alain DELANNE accompagné de Monsieur Patrick HERMENT le vendredi 18 juin de 9 h 30 à 11 h 00 à la Mairie de BRIGUEIL. J'ai remis copie des 29 réclamations et des 11 courriers à Monsieur DELANNE. J'ai effectué un procès verbal de remise (document n°11) en regroupant les diverses réclamations par thèmes :

- problèmes liés à l'acheminement des matériaux
- réception des déchets inertes
- l'eau
- les nuisances sonores par rapport au projet
- répercussions des tirs de mines
- position vis-à-vis de la visite d'installation du groupe
- l'inquiétude par rapport à l'étude faunistique
- répercussions éventuelles sur les circuits de randonnées
- perspectives en terme d'emploi
- ouverture de la carrière
- les intérêts archéologiques
- création d'une commission d'information et de surveillance

J'ai rencontré au terme du délai de 12 jours Monsieur Alain DELANNE accompagné de Monsieur Patrick HERMENT le lundi 28 ~~juin~~ <sup>juin</sup> 2010 à la Mairie de BRIGUEIL de 9 h 15 à 10 h 45. Il m'a remis le mémoire (document n°12) reprenant les réponses aux questions posées.

### 4 ANALYSE DETAILLEE DES DIVERSES OBSERVATIONS ET REPONSES APORTEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Dans un souci de clarté, j'ai pris l'option de répondre

- dans un premier temps aux observations écrites portées sur le registre d'enquête



- dans un deuxième temps aux courriers reçus annexés au registre d'enquête
- enfin à une pétition remise lors d'une permanence.

Chaque réclamation a été numérotée, reprise succinctement avec les éléments de réponse à partir des différents documents contenus dans le dossier d'enquête, des divers comptes rendus de réunions annexés au présent dossier, du mémoire remis par Monsieur DELANNE et de mes différentes observations.

#### 4.1 Réponses aux observations écrites reprises sur le registre d'enquête

**Réclamation n°1 :** Monsieur Franck GUINE demeurant à ST BRICE/VIENNE (87) rénove actuellement une maison à Bussiereix. Evacuation de la pierre compte tenu de la largeur de la route notamment au départ de la carrière d'Enveaux.

##### Réponse du Commissaire Enquêteur :

Le problème lié à la circulation routière est apparu très rapidement l'un des problèmes majeurs. J'ai constaté dès la première visite sur les lieux et lors de la vérification de l'affichage que ce point n'avait pas été approfondi.

L'examen des hypothèses de circulation n'était pas approprié et les itinéraires pouvaient être considérés comme irréalistes. En fait, ils ne semblaient pas prendre en compte les réalités sur le terrain, largeur des routes, fréquence de circulation des camions notamment). Monsieur HERMENT, conducteur du projet, a apporté des éléments pour expliquer la présente situation. Les différents services concernés liés à la circulation n'ont pas souhaité « s'engager » avant que ce dossier ne soit soumis à enquête publique.

Compte tenu des diverses remarques et réactions, Monsieur Le Maire de BRIGUEIL a décidé d'organiser une réunion le 26 mai 2010 à laquelle participaient (document n°16) :

- les différents services de l'Etat (DDT – Chef Agence Aménagement CHABANAIS)
- le Conseiller Général. Le Président de la Communauté de Commune de Haute-Charente
- le Directeur des Services Techniques de la Ville de ST JUNIEN concernée par le projet
- le Responsable des travaux de la SAUR secteur Vienne Charente
- Monsieur Le Maire de BRIGUEIL et les Conseillers Municipaux
- Monsieur DELANNE et ses proches collaborateurs

J'ai été convié à cette réunion (document n°19) qui a eu lieu de 14 h 30 à 16 h 30. Différentes pistes de travail ont été examinées (voir point voirie et circulation des camions).

Un travail plus approfondi, sous l'égide de Monsieur Maire de BRIGUEIL, avec Monsieur DELANNE et ses collaborateurs, avec les services techniques concernés, Monsieur Le Conseiller Général, a eu lieu.

Dans le mémoire remis par Monsieur DELANNE, les hypothèses de circulation me paraissent plus réalistes.

⇒ Sortie des camions de la carrière et accès aux voies départementales :

- Aménagement du VC3 depuis la base de vie en direction de la Croix d'ENVEAUX – élargissement – examen de quelques points particuliers – rectification d'un virage – voie de garage pour sécuriser le passage sur le pont sera créée – accès direct au RD30. D'autres possibilités ont été examinées mais n'ont pas été retenues.
- L'interdiction de circulation au départ de la carrière vers les villages de Bussiereix, Pressaleix, Emons et la Flatterie est confirmée sauf pour les livraisons locales

⇒ Accès au réseau départemental :

- Circulation sur le RD30 pour desservir les départements de la Charente et de la Haute-Vienne
- Circulation par les RD165 et 193 pour rejoindre la N141 à ETAGNAC

Suite à une réunion de travail le 18 juin avec le Responsable de l'ADA de la Charente, l'itinéraire proposé est par le D30 et D21 par ST JUNIEN. Le problème posé est l'accès à ST JUNIEN.

Je suggère que l'acheminement proposé par la Charente RD165 et RD193 et pour la Haute-Vienne que l'itinéraire RD30 BRIGUEIL + RD351 + RD675 + N141 soit utilisé.

Ces hypothèses sont concevables pour un tonnage maximum de 200 000 T.

- aménagement d'un accès direct à la RN 141. Cette hypothèse avait été envisagée il y a une dizaine d'années lors de la mise 4 fois 2 voies de la RN 141 et avait été abandonnée pour diverses raisons. Cela avait d'ailleurs entraîné la démission du Maire de l'époque de BRIGUEIL, suite à l'abandon de ce projet.

Cette solution me paraît très réaliste et à privilégier, permettant de traiter un tonnage de 300 000 tonnes. Cette proposition est donc à étudier et les services compétents devront examiner la faisabilité. Elle permettrait également aux habitants de BRIGUEIL et tous les villages environnant de rejoindre la RN 141. Ce nouveau projet routier me semble réaliste et l'examen approfondi des différentes possibilités a permis de supprimer l'itinéraire vers Bussiereix et autres (le centre des contestations) mais aussi à partir du RD30 vers le RD551 présentant une rampe de 7%.

**Réclamation n°2 :** Monsieur Georges PERRIN demeurant à Bussiereix 16420 BRIGUEIL. Opposition à l'agrandissement de la carrière notamment pour la circulation des poids lourds.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Voir réponse à la réclamation n°1. L'interdiction de circulation des poids lourds vers Bussiereix répond aux interrogations de Monsieur PERRIN (sauf dessertes locales) permettant comme aujourd'hui à l'intéressé de changer les animaux de prés.

**Réclamation n°3 :** Monsieur Michel MANNAT L'Homme du Bost 87200 ST JUNIEN  
Acheminement des 300 000 tonnes.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Le tonnage de 300 000 tonnes est le maximum possible dans la demande. Le tonnage acheminé et produit sera progressif. Monsieur DELANNE l'a expliqué lors de diverses réunions et rencontres avec la population. En terme de circulation des camions, la réponse figure à la réclamation n°1.

**Réclamation n°4 :** Monsieur Adrien BEAUSOLEIL Bussiereix 16420 BRIGUEIL

Opposition à l'extension de la carrière par rapport à des considérations générales. Aborde la circulation des poids lourds. Demande les bénéfices apportés à la commune.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

La réponse à la circulation des camions figure à la réclamation n°1. Pour ce qui est des bénéfices apportés à la commune, en plus des effets en terme de consommation des chauffeurs et autres salariés (restaurants par exemple), j'ai demandé au Chef de projet des informations complémentaires en terme d'emplois. Ces éléments figurent aux pages 71, 72, 73 et 74 du mémoire (document n°12).

**Réclamation n°5 :** Docteur BELLOIR FURET 4 avenue Louis Pasteur 24300 NONTRON.

Evoque la sécurité des habitants et notamment à Bussiereix. Indique que le Conseil Municipal de BRIGUEIL a décidé de céder des chemins de randonnées.

Sont évoqués également la conservation des arbres, le dépôt des déchets (amiante, plastiques), la cession de chemins ruraux alors qu'une canalisation d'eau passe dans l'un d'entre eux.

**Réponse du Commissaire enquêteur :**

Pour la sécurité des habitants en terme de circulation, la réponse est contenue dans la réclamation n°1. Pour l'aliénation des chemins ruraux, ce projet a fait l'objet de 2 examens au Conseil Municipal de BRIGUEIL. Ces

demandes ont été votées à l'unanimité pour une partie et à l'unanimité et une abstention pour l'autre. L'enquête publique n'est pas réalisée à ce jour pour ces projets d'aliénation en précisant que ces portions de chemins ne sont plus utilisées à ce jour. Le porteur du projet a effectivement coupé quelques arbres. Par contre il en a replanté dans une parcelle en face de la carrière. En ce qui concerne la canalisation d'eau traversant les terrains de l'autorisation actuelle, la situation est la suivante (voir réponse mémoire page 42) :

- Lors de l'achat de la carrière à Monsieur CREMOUX par AJIR AGREGATS, ce point a été évoqué en 2008 à Monsieur Le Maire de BRIGUEIL.
- Des contacts ont été pris avec la SAUR (voir compte rendu de la réunion du 26 mai 2010 document n°16)
- La conduite est en amiante ciment de classe C
- Après concertation, il a été décidé de supprimer les 700 mètres de tuyaux reliant le hameau de Villard aux canalisations desservant les hameaux situés au sud ouest de la commune et de réaliser un nouveau raccordement par le prolongement sur 350 mètres de la canalisation de la Croix d'Anveaux vers le hameau d'Anveaux.

La Société AJIR AGREGATS réalisera les travaux de raccordement et fournira le granulat pour le remblaiement. Ce point répond donc à diverses interrogations et il faut noter la volonté de l'entreprise pour régler ce problème.

Pour le dépôt des déchets, il s'agit de déchets inertes. Ce point a été développé par le Chef de Projet suite à mes interrogations dans le mémoire joint (document n°12 pages 40 et 42). Il traite des moyens de contrôle et des circuits de vérification mis en place.

La procédure très précise et stricte me laisse penser que le système est fiable et doit dissiper les interrogations sur ce domaine.

**Réclamation n°6 :** Monsieur et Madame Philippe DUTHIERS Pressaleix de L'Outre 87200 ST JUNIEN  
Opposition à la circulation des camions dans le village.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Les éléments de réponse figurent dans la réclamation n°1. Le village de Pressaleix ne sera pas emprunté par les camions (sauf dessertes locales)

**Réclamation n°7 :** Monsieur Michel GAUDY Bussiereix 16420 BRIGUEIL

Des hectares de terrains fertiles exploitables en agricole disparaissent. Stress des animaux par rapport aux tirs de mine.

La distance des villages n'est pas prise en compte, tout comme les nuisances sonores, poussiéreuses, les dégagements d'odeur de bitume.

Problèmes liés à la circulation des camions et la circulation des engins la nuit pour ravitailler les chantiers.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Monsieur DELANNE, pour permettre l'agrandissement de la carrière a acheté des terrains à des exploitants agricoles. Cette vente a été faite d'un commun accord, sans opération d'expropriation ou autres.

Par rapport au stress des animaux (voir mémoire document n°12 page 64), de nombreuses exploitations sont voisines de carrières et l'expérience démontre qu'il n'y a pas d'incidence pour les animaux. Un tir de mine a une durée très courte. Les animaux ne manifestent généralement aucun signe de nervosité au moment du tir. Il faut noter également l'évolution importante au niveau des tirs de mine.

Par rapport aux nuisances sonores,, qui ont servi à l'étude acoustique, elles ont été réalisées par rapport aux habitations les plus proches du site, à savoir : La Croix d'Anveaux, Enveaux, Les Charbonnières, Bussiereix, Les Coutures, Pressaleix des Aussières et Villars. L'étude acoustique prend en compte toutes les activités prévues

dans le dossier, l'incidence du phasage de l'exploitation et l'influence des vents dominants (voir mémoire document n°12 pages 49, 50, 51 et 52).

Les tableaux présentés, montrent que cette partie est parfaitement maîtrisée.

Pour les poussières, le premier élément de réponse repose sur l'organisation des activités sur le site (voir mémoire n°12 pages 53 et 54).

Le deuxième élément résulte des mesures mises en place pour le personnel de la carrière, ce qui constitue une garantie pour l'environnement immédiat du chantier.

Pour le contrôle des retombées de poussière dans l'environnement, le dossier propose une implantation de plaquette pour définir la quantité de poussière sortant du site.

Enfin, le dernier élément est l'utilisation d'une brumisation sur les installations fixes pour éviter l'envol des poussières et la mise en place d'un système de pulvérisation d'eau sur la piste d'accès.

Pour les odeurs de bitume, un système de filtration sera mis en place sur les stockages de bitume. Pour le chargement des camions d'enrobés, il sera effectué par l'intermédiaire d'une « goulotte » couverte et il sera mis en place un flexible renvoyant les vapeurs dans le système d'évacuation des fumées lors des opérations de dépotage. Les éléments de mesures prévoient des concentrations maximales à respecter.

Pour la circulation, les éléments de réponse figurent à la réclamation n°1.

**Réclamation n°8 :** Monsieur Patrick DUMONTOUX Pressaleix les Osiers 16420 BRIGUEIL

Réseau routier non approprié

Poussières incompatibles avec les élevages ovins

Tirs de mines. Préavis vis-à-vis des riverains notamment des agriculteurs. Vis-à-vis de la population des tirs d'essai, organisation de la visite d'une carrière d'exploitation.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Monsieur Patrick DUMONTOUX est éleveur ovins et Président du Syndicat ovins de la Charente.

- Au niveau de la circulation des camions, les réponses aux questions précédentes et notamment à la n°1 valent pour cette question.
- Pour les poussières, voir la réponse à la réclamation n°7 (mémoire document n°12 pages 53 et 24)
- Pour les tirs de mines, voir réponse à la réclamation n°7. De plus, il a été décidé (voir mémoire document n°12 page 64) :
  - D'établir une procédure qui permet d'avertir les riverains
  - De constituer une liste de personnes désireuses de connaître la date de du tir et l'horaire de la mise à feu
  - D'avertir par le fax la mairie la veille de chaque tir
 Pour les visites d'installations du groupe, plusieurs demandes ont été formulées notamment lors de la réunion publique du 07 mai 2010. AJIR AGREGATS a préparé un formulaire d'inscription. (Voir mémoire document n°12 page 65)

**Réclamation n°9 :** Monsieur et Madame Martin LORD Les Ammons - Emmons 16 420BRIGUEIL

Répercussion de la carrière sur les animaux bovins avec les poussières notamment.

Répercussions sur les humains

Odeurs de bitume

Circulation des poids lourds et sécurité s'y rapportant

Usage de l'eau y compris par la société AJIR AGREGATS

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Pour les animaux, les réponses formulées pour les réclamations n°7 et 8 valent pour cette question.

Au niveau des humains les mesures réalisées montrent que les tests réalisés dans les différents domaines montrent qu'il n'y a pas de risque.

Au niveau des odeurs de bitume, la réponse déjà formulée à la question n°7 est valable. Ce point figure dans le mémoire (document n°12 page 55). Il en est de même pour la sécurité liée à la circulation des camions.

Au niveau de l'eau, il sera utilisé :

- L'eau potable pour l'alimentation des bureaux et des vestiaires du personnel
- Pour les autres opérations, l'eau de ruissellement des plateformes de stockage et des installations seront récupérées dans les bassins de traitement. La proportion de production de gravillons devant subir un rinçage est faible (de l'ordre de 80 000 tonnes) et de ce fait la perte journalière escomptée est de l'ordre de 10m<sup>3</sup> par jour, ce qui est assez faible. Ces pertes et l'évaporation devraient être compensées par la récupération des eaux de ruissellement des plateformes techniques.
- Pour la circulation des poids lourds, la réponse figure à la réclamation n°1.

**Réclamation n°10 :** Monsieur Julien FILLOUX Bussiereix 16420 BRIGUEIL

Passage des camions à Bussiereix

Inquiétude par rapport aux études faunistiques et floristiques notamment sur les mousses, sur les batraciens, les lézards.

Inquiétude au niveau de la présence d'un souterrain et plus longuement d'autres souterrains par rapport à la circulation des poids lourds.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Voir réponse à la question n°1 pour le premier point.

Par rapport à l'étude faunistique, des relevés ponctuels ont été réalisés et des critères de sensibilités évolués (Voir tome n°4). Ils ont été réalisés par un bureau d'études conduit par un ingénieur horticulteur et écologue. Ces recommandations sont prises en compte. Il est également apporté des observations dans l'avis de l'autorité administrative (document n°1). Sur la faune et la flore, les effets directs sont considérés comme faibles. (Voir mémoire n°12 pages 65, 66, 67).

Par rapport aux souterrains, les intérêts archéologiques sont pris en compte (Mémoire document n° 12 pages 76 et 77). Il n'y a pas à ce jour, d'éléments ou d'indices reconnus sur le périmètre. Pour le ou les souterrains, seule l'existence sur le site d'Anglard est répertoriée (ce site se situant loin du site de la carrière).

A ce jour, aucune de ces personnes ayant évoqué l'existence d'un souterrain ne se sont manifestées.

**Réclamation n°11 :** Monsieur Jean-Pierre PRADEAU Route de La Fabrique 16420 BRIGUEIL

Bruits pour les riverains

Poussières

Centrale de béton émettrice de poussières

Centrale d'enrobés → dégagement d'odeurs

Réseau routier inadapté

Circuits de randonnées fortement perturbés

Nombre d'emplois par rapport à ce projet

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Au niveau des poussières, voir la réponse à la question n°7. Il en est de même pour le bruit et les odeurs liées à l'enrobé pour les réseaux routiers, ce point est développé dans les questions précédentes et notamment à la réclamation n°1.

Pour les emplois créés par rapport à l'extension de la carrière, ce point est largement développé dans le mémoire n°12 remis par le chef de projet pages 71, 72, 73 avec 4 hypothèses suivant le tonnage commercialisé (5 000 T. – 100 000 T. - 150 000 T. – 300 000 T.).

Pour les chemins de randonnées, les nouvelles propositions par rapport aux itinéraires des camions modifient de façon favorable l'impact sur les chemins de randonnées. L'emprise de la demande n'affecte aucun chemin emprunté par les randonneurs. La demande d'aliénation de certaines parties de chemin ne concerne que des parties « en cul de sac » impraticables ou des chemins inutilisés depuis longtemps, en friche avec des arbres sur l'itinéraire.

**Réclamation n°12 :** Madame DUMONTOUX Annick 16420 BRIGUEIL

Tirs de mines

Répercussion notamment vis-à-vis des habitations

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Ce point a été abordé dans la réclamation n°7 mais aussi dans la réponse à la réclamation n°8.

**Réclamation n°13 :** Monsieur Yvon LABRACHERIE 16420 BRIGUEIL

Manque d'informations par rapport à ce projet.

Opposition par rapport aux nuisances à savoir la poussière, la pollution, le bruit, la circulation routière.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Le Conseil Municipal a été saisi en 2009 par rapport à l'aliénation de certaines parties de chemins ruraux inutilisés situés dans le périmètre de la carrière. Des tractations ont eu lieu avec des propriétaires avoisinants l'ancienne carrière en vue de son extension. De plus, des réunions ont été organisées par le Chef de projet avec la Mairie avant l'ouverture de l'enquête. Certes la communication peut toujours être améliorée mais personne ne peut dire qu'il n'y pas eu d'information (voir document n° 17).

Pour les autres points, ils ont été traités précédemment.

**Réclamation n°14 :** Messieurs Alain et Laurent KRAMP 12 rue de la Croix 16 BRIGUEIL

Odeurs d'enrobés à chaud

Répercussion sur la santé de chacun

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Comme indiqué précédemment, ces points ont fait l'objet d'un examen approfondi. Voir étude d'impact mais aussi les observations formulées par l'autorité environnementale.

**Réclamation n°15 :** Monsieur Franck MILOT Fédération de la Charente pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 60 rue de BOMLON 16160 GOND PONTOUVRE

Absences d'informations par rapport aux espèces piscicoles.

Le Bureau d'études en charge du dossier n'aurait pas pris compte avec la Fédération de Pêche.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Il n'y aura aucun rejet direct vers le milieu naturel. De ce fait, le projet d'extension de la carrière n'impacte pas les cours d'eau situés aux abords.

**Réclamation n°16 :** Monsieur et madame Guy DEBEAULIEU La Garenne 16420 BRIGUEIL

Impact de la circulation des camions et notamment l'emprunt d'une route avec une pente importante.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Le plan de circulation des camions a été revu. Le passage privilégié serait qu'à partir du VC3, les matériaux seraient acheminés par le RD30, puis le RD21 pour rejoindre la RN141 en attendant l'installation d'une bretelle permettant l'accès direct à la portion à 4 fois deux voies de cette même RN141.

**Réclamation n°17 :** Madame Pascale DEBIAIS et Monsieur Christophe COUDERT Bussiereix 16420 BRIGUEIL

Risques de dégradations du réseau routier

Dégradation de l'environnement et de la santé

Dévalorisation et risques de fissures des maisons

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Les réponses aux différentes questions figurent dans les réclamations précédentes. Pour la circulation routière, la circulation des poids lourds vers Bussiereix est abandonnée (sauf dessertes locales) et répond donc directement aux interrogations soulevées ci-dessous.

**Réclamation n°18 :** Monsieur Patrick GARDIN 21 avenue du Général De Gaulle 16420 BRIGUEIL

Circulation des poids lourds

Ouverture de la carrière

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Pour la circulation, voir réponse à la réclamation n°1.

Pour l'ouverture de la carrière, dans le dossier présenté à l'enquête publique, le créneau repris est de 7 h 00 à 22 h 00.

En fait cette plage horaire est l'amplitude maximum. La plage normale de travail se situe entre 7 h 00 et 19 h 00 (sauf cas de force majeure) (voir document mémoire n°12 page 75).

**Réclamation n°19 :** Madame Viviane LABETOULLE La Métanie 16420 BRIGUEIL

Opposition par rapport à la circulation sur le RD351.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Les nouvelles propositions contenues dans le document mémoire n°12 prévoient l'interdiction de circulation des camions sur le RD351 (sauf dessertes locales).

**Réclamation n°20 :** Monsieur Antonio PACHECO et Marie sa fille Bussiereix 16420 BRIGUEIL

Répercussions sur la santé par rapport aux poussières, la circulation des camions, en terme d'emplois.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Les réponses aux diverses réclamations figurent dans les réclamations précédentes.

**Réclamation n°21 :** Madame Françoise GUIONNET SEGUIN Enveaux 16420 BRIGUEIL

Opposition sur le projet présenté par rapport

- à la valeur des maisons avec l'installation de la carrière
- aux infrastructures routières actuelles
- aux risques par rapport à la circulation notamment pour les enfants pour rejoindre les arrêts de bus
- aux nuisances liées aux poussières et odeurs de bitume

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

La plupart des points évoqués trouvent une réponse dans les réclamations précédentes. Pour les risques liés à la circulation des camions et notamment pour les enfants, les réponses ci-après peuvent être apportées. Les préoccupations des parents sont résumées dans le mémoire remis par le pétitionnaire suite aux sujets abordés par le Commissaire Enquêteur (voir document n°12). Après une réunion organisée par la société AJIR AGREGATS avec la participation de Monsieur Le Maire et d'un représentant du Conseil Général, il a été décidé :

- pour La Croix d'Anveaux et l'arrêt du matin, un espace permettant au bus de stationner sera réalisé par le pétitionnaire en amont du carrefour de la Croix d'Anveaux en utilisant les bas côtés de la RD30.

Ces travaux seront réalisés après accord des services compétents du Conseil Général et supportés par le pétitionnaire.

Pour ce qui est de l'école primaire de BRIGUEIL, les bâtiments de cette école se situent en bordure de la route départementale 30. Il faut noter une présence importante de véhicules le matin et le soir de jours d'école. Pour pallier aux différents risques, Monsieur Le Maire de BRIGUEIL, lors des différentes réunions organisées a précisé que l'immeuble situé à proximité de l'école – n°6 de la rue François DEQUEROY – serait

acheté par la commune permettant l'arrivée et la sortie des enfants par cette place. Cela permettra aux voitures des parents de stationner sans risque.

Pour la circulation entre le hameau d'Enveaux et La Croix d'Anveaux, différents travaux vont être réalisés (voir réclamation n°1).

**Réclamation n°22 :** Monsieur et Madame Daniel MICHAUD La Boulinière 16420 BRIGUEIL

Danger pour l'environnement suite à l'extension de la carrière

Nuisances liées à la centrale à béton et l'enrobé à chaud et les tirs de mines

Dangers liés à la circulation des camions avec le passage devant les écoles

Le franchissement des conduites d'eau mais aussi des ponts

Manque d'intérêt économique

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Les réponses à ces différents points figurent dans les réclamations précédentes.

**Réclamation n°23 :** Madame Christine GUYEU Avenue du Général de Gaulle 16420 BRIGUEIL

Regrette qu'une réunion d'information du Conseil Municipal n'ait pas été organisée avant le début de l'enquête

Souhaite qu'un arrêté interdisant la circulation des camions vers Bussiereix et Pressaleix Les Osiers soit mis en place

Etude de l'ouverture d'une voie sur les terres de la société AJIR AGREGATS

Amélioration de la circulation entre la carrière et La Croix D'Anveaux

Sécurisation des enfants par rapport à l'arrêt du car à La Croix d'Anveaux

Déviations de la canalisation d'eau

Revoir l'étude archéologique notamment avec les souterrains

Circulation des camions

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Tous ces points font l'objet d'une réponse dans les réclamations précédentes (voir mémoire document n°12 du pétitionnaire). Par rapport à l'ouverture d'une voie sur les terres appartenant à la société AJIR AGREGATS, cette hypothèse a été étudiée mais pas retenue (voir mémoire n°12 pages 24 et 25).

**Réclamation n°24 :** Madame Mireille BOURDIER Villars 16420 BRIGUEIL

Insécurité liée à la circulation des camions

Dévalorisation des biens immobiliers

Dégradation du paysage

Nuisances sonores et notamment par rapport aux tirs de mines

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Ces points ont reçu réponse dans les réclamations précédentes.

**Réclamation n°25 :** Monsieur Jean-Claude BOROWIK 16420 BRIGUEIL

Opposition au projet par rapport :

Aux bruits et dégradations pour les habitations situées à côté de la carrière

A la circulation des camions

Aux répercussions sur le ruisseau de Villars

Aux apports en terme d'emplois



**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Ces diverses questions ont été examinées antérieurement.

**Réclamation n°26 :** Monsieur L. PARRAT La Métanie 16420 BRIGUEIL

Réserves liées à la circulation des camions.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Les mesures proposées en terme de circulation prennent en compte les observations formulées et notamment en terme de danger.

**Réclamation n°27 :** Monsieur Gérard SWOMBLE Pressaleix des Osiers 16420 BRIGUEIL

Moins value des biens immobiliers

Une étude sur l'incidence pour l'environnement a-t-elle été réalisée par un expert compétent

Circulation des camions

Détérioration des maisons par des vibrations

Les déchets de construction ne seront jamais neutres

Les odeurs de bitume

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Tous les points ont reçu une réponse. Il faut également préciser qu'un expert agréé en terme d'environnement a œuvré sur ce dossier comme d'ailleurs l'autorité administrative par rapport au décret n°2009-496 du 30 avril 2009. C'est un gage évident en terme de prise en compte des obligations dans ce domaine.

Pour les déchets inertes, une procédure très stricte a été proposée et figure dans le mémoire.

Il en est de même pour les vibrations liées aux tirs de mines (mémoire document n°12 pages 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64).

**Réclamation n°28 :** Madame Françoise DIGANET 17 rue Quiterne 16420 BRIGUEIL

Favorable a projet souhaite que des améliorations soient portées à la circulation des camions.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Des améliorations ont été apportées au projet initial, voir réclamation n°1.

**Réclamation n°29 :** Monsieur Michel NICOLAS Le Petit Boisse 87200 ST JUNIEN

Insuffisance de l'étude d'impact sur l'environnement (poussières, bruits notamment)

Circulation des camions.

Répercussion sur les bruits

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Monsieur NICOLAS n'a pas souhaité consulter le document reprenant les différentes observations faites par l'autorité administrative en charge de l'environnement. Les dates où les mesures ont été prises figurent également dans le dossier initial. Pour la circulation et notamment en terme de bruit, des éléments concrets figurent dans le mémoire document n°12 point 4 pages 49, 50, 51, 52, 53).

#### **4.2 Réponses aux réclamations écrites annexées au registre d'enquête**

**Réclamation n°1 :** Monsieur et Madame VAN GURP Bussiereix 16420 BRIGUEIL  
Circulation des camions vers les hameaux de Bussiereix, les Ammons etc....  
Côté archéologique non pris en compte

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Ces observations ont été prises en compte par rapport aux deux points repris ci-dessus (voir mémoire document n°12).

**Réclamation n°2 :** Famille PLANTE Pressaleix de l'Outre 87200 ST JUNIEN

Opposée à la circulation des camions notamment dans le village de Pressaleix

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Dans le mémoire établi par le pétitionnaire, la circulation des camions au départ de la carrière sera interdite vers les villages de Bussiereix et de Pressaleix de l'Outre (sauf dessertes locales).

**Réclamation n°3 :** Madame Martine GUINE Bussiereix 16420 BRIGUEIL

Opposée à l'extension de la carrière car la maison de Madame GUNE est en vente.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Dans un tel projet, l'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel. En terme de valeur marchande, les maisons à proximité de la carrière dans un premier temps risquent de perdre de la valeur pour ensuite retrouver leur vraie valeur après l'extension de la carrière – si celle-ci est réalisée – sous réserve que les mesures proposées soient appliquées.

**Réclamation n° 4 :** Monsieur et Madame Eva et Norbert VERBAAK Bussiereix 16420 BRIGUEIL

Réserves sur le bruit, les poussières, des risques d'explosion, les eaux souterraines, la destruction des paysages, les effets sur la santé des personnes et des animaux, sur les effets de la circulation

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Tous ces points ont fait l'objet d'une réponse lors de l'examen des réclamations antérieures.

**Réclamation n°5 :** Association Par Chemins Antardieu 87200 ST JUNIEN

Plan de circulation prévisionnel, via La Fabrique « sentier de randonnée de La Croix St Jean »

Circulation des camions via SAULGOND « sentier du Val de Gloire »

Circulation des camions via ST JUNIEN « sentier et ruisseau de Chez Le Geai »

Accès RN 141 à Montbeuge par un échangeur

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Dans le courrier adressé par l'Association Par Chemins des éléments de réponse peuvent être apportés compte tenu des évolutions apportées au dossier initial.

- Plan de circulation prévisionnel à la partie de Croix d'Anveaux par le chemin en face du VC3 a été abandonné et notamment lors de la réunion du 26 mai 2010.

D'autre part, dans les délibérations du Conseil Municipal de ST JUNIEN (voir document n°8) relatives à ce projet, la traversée du village de LA FABRIQUE ne doit pas être effective et de ce fait, cet itinéraire n'est pas envisagé. Donc les conditions d'utilisation du sentier de randonnée de la Croix St Jean ne sont pas modifiées.

- Pour le sentier du « Val de Gloire », l'emprunt du RD51 a été abandonné en terme de circulation, donc pas de modification par rapport à actuellement.
- Pour la circulation des camions vers ST JUNIEN, le « sentier et ruisseau de chez Le Geai » traverse la RD21 comme actuellement. Il appartient à l'Association de saisir le Conseil Général de la Haute-Vienne pour envisager des mesures à prendre (voir mémoire document n°12 page 68).
- Accès RN141 à Montbeuge : Ce point fait partie des propositions pour améliorer les problèmes liés à la circulation des camions mais aussi proposer aux habitants de BRIGUEIL et au-delà mais aussi aux habitants du nord de ST JUNIEN, une sortie rapide vers cet accès. Les arguments développés sur ce point par l'Association ne sont pas de nature à remettre en cause le projet. En terme de comptages, des éléments très récents ont été fournis par l'antenne de CHABANAIS (Document n°16).

**Réclamation n°6 :** Monsieur BRANTHOME Laurent et Madame SIMERMAN Christine Pressaleix des Osiers 16420 BRIGUEIL

Circulation des camions  
Poussières, bruit, odeurs  
Insécurité des enfants

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Toutes les observations reprises ci-dessus ont reçu réponse lors de l'examen des réclamations précédentes.

**Réclamation n°7 :** Monsieur Olivier LABRACHERIE – Madame Patricia THIBAUD Pressaleix des Osiers 16420 BRIGUEIL

Passage des camions  
Sécurité des enfants – Abri-bus à la Croix d'Anveaux

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Réponse a été donnée à ces différentes observations.

**Réclamation n°8 :** Monsieur et Madame Jean-Paul GROS Le Près de l'Etang route de BRIGUEIL 16420 BRIGUEIL

Horaires de l'entreprise  
Stockage des matériaux inertes  
Eaux industrielles utilisées par l'entreprise  
Réseau routier inapproprié  
Pollution de l'eau, pollution auditive, pollution visuelle

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Tous les points ci-dessus ont été développés. Ils sont repris aussi dans le mémoire du pétitionnaire expliquant pour chaque thème les éléments de réponse.

**Réclamation n°9 :** ST JUNIEN Environnement Hôtel de Ville 87200 ST JUNIEN

Appréciation favorable sur la présentation du dossier en 4 tomes facilitant ainsi la consultation par plusieurs personnes en même temps.  
Volet infrastructure soutière.

Les éléments de comptage datent de 2004, voire 2005 pour certains.

Différentes observations sont formulées pour la présentation des résultats.

Etude biologique et écologique. Cette partie aurait mérité un autre développement.

Questions posées sur la cession des chemins ruraux, sur l'éventualité d'accéder à la RN141 par une bretelle et sur les conditions de remise en état du site.

Création d'une commission de surveillance.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Ce courrier conséquent fait apparaître des points intéressants. Toutefois, il faut préciser qu'après entretien avec les personnes représentant cette association, elles m'ont indiqué qu'elles n'avaient pas lu les observations formulées par la commission environnementale présentées dans le dossier. Il faut aussi préciser qu'en terme de comptages, des chiffres plus récents ont été fournis par l'Agence Départementale Aménagement du Conseil Général de la Charente.

- Pour l'aliénation de parties de chemins ruraux, il s'agit bien d'une autre enquête à organiser par la Mairie (document n°17).
- Pour les infrastructures routières, le raccordement envisagé par le biais d'une bretelle à la RN141 ne serait bien sûr pas uniquement pour AJIR AGREGATS, mais aussi pour la population de BRIGUEIL et des localités autour, mais aussi pour la population située au nord de ST JUNIEN. La réalisation d'une bretelle a échoué lors du passage de 2 voies à 4 voies pour diverses raisons.
- Pour la remise en état du site, cette perspective est intéressante mais dans la longueur, cela aurait mérité d'être approfondi.
- Pour la création d'une commission de surveillance, cela me paraît souhaitable.

Actuellement l'entreprise AJIR AGREGATS a mis en place une commission locale de concertation et de suivi qui s'est réunie la 1<sup>ère</sup> fois le 19 juin 2009 et la 2<sup>ème</sup> le 07 mai 2010. A partir de cette organisation – élargie si nécessaire – il me semblerait intéressant d'instaurer un comité de suivi. Le pétitionnaire apporte des éléments dans son mémoire (document n°12 page 78).

**Réclamation n°10 :** Monsieur Roland DENIS 7 rue Quiterne 16420 BRIGUEIL

Dossier présenté par AJIR AGREGATS est acceptable sous réserves que toutes les précautions soient prises en terme d'environnement.

La principale difficulté est liée à la circulation des camions du VC3 pour rejoindre la RD30. Hypothèse de la création d'une bretelle d'accès à la RN141.

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

La contribution de Monsieur DENIS est intéressante car il occupait la fonction de Maire de BRIGUEIL et a démissionné suite à la non réalisation de la bretelle lors de la mise à 2 fois 2 voies de la RN141. En terme de circulation, le plan proposé dans le dossier initial a été revu et les éléments fournis par Monsieur DENIS sont entre autres ceux ayant permis ce nouveau schéma de circulation.

**Réclamation n°11 :** Courrier remis par Charente nature Impasse Lautrette 16000 ANGOULEME

Remarques de détails concernant le dossier initial

Problèmes liés à la circulation des camions

Remarques liées au dossier d'étude d'impact avec la suggestion de mise en place d'une commission locale d'information et de surveillance

Admission des matériaux inertes

**Réponse du Commissaire Enquêteur :**

Les remarques formulées par Charente Nature doivent être vérifiées (superficie à partir de 1 ha et non 4 comme indiqué dans le dossier. Le souhait que les surfaces à délaissier soient indiquées me paraît justifié)

- Pour la circulation des camions, la réponse a été effectuée à plusieurs reprises pour les diverses réclamations.
- La réception et le tri des déchets inertes est bien formalisée (voir réponse dans le mémoire pages 41 et 42).
- Pour la mise en place d'une commission de surveillance, voir réponse à la réclamation n°9.

#### **4.3 Examen d'une pétition remise lors de l'enquête**

Une pétition m'a été remise lors de ma permanence le samedi 12 juin 2010. Elle était portée par l'Association contre les nuisances de la carrière de BRIGUEIL représentée par Monsieur Adrien BEAUSOLEIL et Nicolas SEGUIN, membres de ladite association.

La composition de l'Association est la suivante :

- Président : Monsieur Adrien BEAUSOLEIL
- Vice-Présidente : Madame Patricia THIBAUT
- Secrétaire : Madame Françoise GUIONNET SEGUIN
- Trésorier : Monsieur Nicolas SEGUIN

Lors de cette rencontre, Messieurs BEAUSOLEIL et SEGUIN m'ont remis donc un document contenant la signature d'une pétition et des photos expliquant la situation. L'Association a marqué clairement son opposition à l'extension de la carrière et au passage de camions par BRIGUEIL, ANVEAU, BUSSIERIEX, LE PUY, PRESSALEIX DE L'OUTRE, SAULGOND.

Cette pétition a recueilli de l'ordre de 90 signatures. Les personnes l'ayant signée, ont utilisé le registre d'enquête par la suite, ou ont adressé un courrier ou sont venues me rencontrer lors des permanences.

Les réponses aux points repris dans la pétition figurent dans les points précédents en terme notamment de circulation. Ce document est bien sûr annexé à mon rapport.

J'ai reçu également un courrier recommandé avec accusé de réception à mon domicile en date du 23 mai 2010 présenté le 30 juin 2010 et retiré à la poste de ST VICTURNIEN le 01 juillet 2010. Ce courrier a été posté le 28 juin 2010 après la fin de l'enquête qui a eu lieu le 17 juin 2010. Ce courrier n'a pas été pris en compte dans les conclusions, se situant bien en dehors de la date de fin d'enquête. Elle contient les thèmes d'opposition rencontrés lors de l'enquête.

Elle sera annexée pour information à mon dossier.

#### **5 MANIFESTATIONS ET ARTICLES DE PRESSE PARUS LORS DE L'ENQUETE :**

Suite à la création de l'Association de Défense, un rassemblement a été organisé le samedi 05 juin 2010 à 19 h 00 au village de Bussiereix. Le document ci-joint (document n°14) a été distribué dans les boîtes aux lettres le 01 juin 2010 pour informer la population.

Un compte rendu a été établi par la société AJIR AGREGATS présente à cette manifestation (document n°14).

Différents articles de presse ont établis (document n°15) :

- Extrait du journal Le Confolentais (semaine du 03 au 09 juin)
- Extrait de la Charente Libre du lundi 07 juin 2010

- Extrait du journal Le Confolentais (semaine du 27 mai au 02 juin)
- Extrait du journal La Nouvelle Abeille du 12 juin 2010
- Extrait du journal Le Populaire du Centre du 15 juin 2010
- Extrait du journal Le Confolentais du 10 au 16 juin 2010

## 6 REUNIONS ORGANISEES PAR LE PETITIONNAIRE (ou à sa demande) PAR RAPPORT AU PROJET :

Depuis le début du projet et de l'acquisition de parcelles permettant l'extension du périmètre de la carrière, diverses réunions ont eu lieu afin d'expliquer le contenu du projet et les objectifs poursuivis. La liste ci-après permet de situer le travail effectué dans ce domaine :

- Juin 2008 : Réception d'un car du club de 3<sup>ème</sup> âge de BRIGUEIL sur le site de la carrière d'AMBAZAC (87) appartenant à la société AJIR AGREGATS. Il a été présenté la carrière, expliqué son fonctionnement et les actions mises en œuvre pour gérer les impacts environnementaux.
- 19 juin 2009 : Réunion de la commission de convention et de suivi CLCS. Document n°16. Elle regroupait le Conseil Municipal de BRIGUEIL et des riverains membres de la CLCS (voir compte rendu). De nombreux points ont été évoqués et notamment en terme de circulation routière que la DRE ne souhaite pas se prononcer avant d'avoir en lecture le dossier projet (document n°16).
- 07 mai 2010 : Présentation du dossier carrière de BRIGUEIL avec la présence du Conseil Municipal de BRIGUEIL plus les membres riverains, de la CLCS et d'autres personnes invitées par la société AJIR AGREGATS et bien sûr la société AJIR AGREGATS. La réunion a été consacrée :
  - o à la présentation du schéma de cheminement du dossier, le positionnement de l'enquête publique, son déroulement
  - o à la présentation du projet d'extension
  - o aux réponses aux différentes questions posées
- 26 mai 2010 : Projet de voirie – Circulation des camions – Carrière de BRIGUEIL (Document n°16) Participation des représentants des services administratifs mais aussi Monsieur Le Conseiller Général, Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Haute Charente, le Conseil Municipal de BRIGUEIL et bien sûr la société AJIR AGREGATS.

J'ai été convié à participer à cette réunion (document n°19). Je précise qu'elle était organisée par la Mairie de BRIGUEIL et que l'enquête publique a débuté le 18 mai 2010.

Lors de cette réunion, les problèmes liés à la circulation routière et les problèmes s'y rapportant ont été examinés et des pistes de progrès envisagés.

J'ai ressenti une volonté forte des différents participants de progresser pour rechercher la meilleure solution adaptée à la présente situation.

- Vendredi 04 juin 2010 (document n°16) : Réunion d'information organisée à l'initiative de Monsieur DUMONTOUX Patrick, agriculteur ovins demeurant Pressaleix des Osiers 16420 BRIGUEIL avec la participation d'autres personnes concernées par le projet et la société AJIR AGREGATS. Réponses à de nombreuses questions.
- Mardi 08 juin 2010 (document n°16) : Réunion à la Mairie de ST JUNIEN pour échanger sur le projet d'extension en vue de la prise d'avis par le Conseil Municipal de ST JUNIEN.  
Réunion avec Le Directeur de publication du journal L'Abeille à ST JUNIEN.  
Réunion avec la Mairie de BRIGUEIL et la Mairie de ST JUNIEN pour échanger en terme de circulation routière.

Toutes ces réunions montrent la volonté forte des différents acteurs et notamment la société AJIR AGREGATS, des mairies de ST JUNIEN et bien sûr BRIGUEIL. Le souci de transparence est apparu de la part du chef de projet et de ses collaborateurs.

## 7 CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Cette enquête publique s'est déroulée dans une ambiance assez tendue. Le nombre de visiteurs durant l'enquête montre s'il était besoin, le caractère passionné dans lequel elle s'est déroulée. Le fait déclencheur repose sur le contenu du dossier soumis à enquête publique et notamment sur la partie circulation des camions. Les itinéraires prévus étaient à la limite de la provocation avec des routes notamment vers Pressaleix, ne permettant pas à deux véhicules de se croiser. Le centre de la contestation s'est situé dans ce village. Lors de ma visite sur le terrain pour vérifier l'affichage, j'ai indiqué tant à Monsieur DELANNE, porteur du projet, qu'à Monsieur TONDUSSON, Maire de BRIGUEIL, que cette enquête serait conflictuelle.

Le porteur du projet a fait des efforts pour communiquer avant le début de l'enquête, mais les relais utilisés n'ont pas été forcément efficaces.

Par contre, à partir du 07 mai, date d'une réunion regroupant des élus mais aussi des riverains, et surtout le 26 mai 2010, tous les acteurs concernés ont donné une autre impulsion à ce projet.

L'avis favorable des deux conseils municipaux de BRIGUEIL et ST JUNIEN (avec des réserves pour la circulation par certains itinéraires) ont montré les évolutions par rapport à ce projet.

Le chef de projet, par le biais du mémoire reprenant les principales revendications ou observations et surtout les réponses proposées, démontre la volonté de voir ce projet aboutir.

Au niveau des opposants, il est à noter que certains d'entre eux ont opté pour une action personnelle au détriment, à mon sens, d'une action collective.

Le « centre » des observations reposait sur la circulation des poids lourds avec la partie sécurité des personnes et surtout celle des enfants et à un degré moindre le bruit et les odeurs (bitume notamment). La nature à BRIGUEIL prend toute son importance, tout comme son caractère rural.

Je pense aussi que l'affichage réalisé au plus près du terrain a montré une forme de transparence et la volonté de faire participer la population à cette enquête. Le fait de réunir les composantes concernées tout au long de l'enquête a permis d'expliquer le contenu du projet et répondre aux interrogations qui ont pu naître. Des domaines tels que l'eau, l'ouverture de la carrière, la faune, la flore, les circuits de randonnée font l'objet d'interrogations, les réponses apportées sont de nature à rassurer les indécis.





Monsieur Clarisse ROUGIER  
 Commissaire Enquêteur  
 10 Route d'Oradour/Galne  
 87420 ST VICTURNIEN  
 Tel. : 06.25.69.37.53  
 Courriel : [rougier.clarisse@neuf.fr](mailto:rougier.clarisse@neuf.fr)

ST VICTURNIEN, le 16 juillet 2010

**Référence :**

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granodiorite, une installation de traitement (lavage, concassage et criblage), une centrale d'enrobé à chaud et une unité de préfabrication de béton sur la commune de BRIGUEIL (16).

## AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### **1 CONTEXTE DE L'ENQUETE**

#### **1.1 Objet de l'enquête**

La présente enquête publique s'inscrit dans le processus avant décision de Monsieur Le Préfet de la Charente en vue d'autoriser la société AJIR AGREGATS, dont le siège est à Les Chabannes 87220 FEYTIAT, d'étendre l'emprise d'exploitation d'une carrière située à « ANVEAUX » commune de BRIGUEIL (16), développer et diversifier les activités sur ce site.

La société AJIR AGREGATS a racheté en 2008, à l'entreprise Jean-Louis CREMOUX, le droit d'exploiter une carrière de granodivite située à « ANVEAUX » commune de BRIGUEIL (16).

Cette carrière bénéficie d'une autorisation jusqu'en 2022 pour une puissance installée à 45 kw.

Le transfert d'autorisation entre les deux sociétés a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2008.

#### **1.2 Présentation et exposé des motivations du projet**

La société AJIR AGREGATS envisage d'étendre la superficie de la carrière au-delà de la couverture actuelle de 6,54 hectares, située aux lieux-dits « Grands Champs » et « Vieilles Vignes », pour la porter à 41,48 hectares, recouvrant des terrains limitrophes situés aux lieux-dits « La Plante », « Les Vieilles Vignes », « Les Coutures », « Les Chabannes » et « Grands Champs » tous situés sur la commune de BRIGUEIL (16).

La production maximale serait de 300 000 tonnes par an. L'autorisation est demandée pour une durée de 30 ans.

De plus, le chef de projet demande également l'autorisation :

- D'exploiter cette carrière de granit (renouvellement et extension)
- D'exploiter des installations fixes et mobiles de traitement
- D'exploiter une centrale d'enrobage à chaud
- D'exploiter une centrale d'enrobage à froid
- D'exploiter une unité de recomposition de gravats et une centrale de fabrication de béton et de préfabrication de béton
- De stockage et de recyclage des déchets inertes
- De mise en service d'une station de transit de produits minéraux solides

Par rapport au souhait de stockage et e recyclage des déchets inertes, et pour satisfaire une demande locale, le volume annuel de matériaux qu'il est prévu de recevoir est en moyenne de 6 000 m3.

C'est donc dans ce cadre là qu'il a été effectué l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mai au 17 juin 2010.

## 2 AVIS DU COMISSAIRE ENQUETEUR

### FAVORABLE ASSORTI DE RECOMMANDATIONS

Le présent avis s'appuie sur les éléments suivants :

Le projet présenté est conforme aux dispositions légales et couvre l'ensemble des obligations à charge de l'exploitant

Les risques sont clairement et totalement identifiés. Ils sont listés et ont été évalués et mesurés. Je n'ai pas relevé de risque omis ou minoré. Les mesures de protection et de contrôle afférentes à ces risques sont clairement explicitées et sont proportionnées à ces risques.

L'exploitation telle qu'elle est prévue s'effectue sur une durée de 30 ans pour un tonnage maximum de 300 000 t/an, ce qui est le maximum possible sur cette demande.

#### LES RECOMMANDATIONS PORTENT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Mise en application du plan de circulation pour les poids lourds tel qu'il est prévu au mémoire remis par le chef de projet répondant aux diverses observations à savoir :
  - Aménagement du VC3 depuis la carrière d'Anveaux jusqu'à la Croix d'Anveaux dans les conditions prévues à la page 25 du mémoire
  - L'interdiction de circulation des poids lourds vers les hameaux de Bussiereix, Pressaleix, Emons et La Flattière sauf dessertes locales
  - Circulation des camions par le RD30 et RD21 pour desservir les départements de la Charente et de la Haute-Vienne
  - Circulation des camions par les RD165 et 193 pour relier la RN141 à ETAGNAC (16)
  - L'examen et le travail via les services concernés de l'aménagement d'un échangeur permettant un accès direct sur la nationale 141 au niveau de Monbeuge.
  - L'interdiction du RD351 et notamment la traversée du village de La Fabrique pour répondre aux remarques du Conseil Municipal de ST JUNIEN au niveau de l'avis émis, tout comme l'interdiction d'emprunter le VC 202.

Je rappelle que ce point avec les différentes observations est essentiel car l'essentiel des observations durant l'enquête a porté sur la circulation – le projet présenté dans le dossier initial étant « jugé » inacceptable.

- Aménagements divers liés aux éventuels risques pour les enfants :  
Il conviendra de réaliser dès que l'autorisation sera fournie :
  - Les travaux sur le VC3 et notamment à Anveaux
  - La mise en place d'un abri-bus à La Croix d'Anveaux
  - Pour l'école de BRIGUEIL, la mise en place du plan de circulation après l'acquisition par la Mairie de BRIGUEIL d'un immeuble proche de l'école.

La réalisation de ces différents points montrera clairement la volonté et notamment par le pétitionnaire de travailler sur les différents sujets et en particulier la sécurité des personnes.

- La réception des déchets inertes et les moyens pour les contrôler :  
Ce point me paraît très intéressant en terme d'environnement pour l'exploitant. Il conviendra là aussi par des opérations de communication judicieusement choisies de montrer la concrétisation des opérations de contrôle mises en place.
- L'eau et les mesures s'y rapportant :  
Réalisation dès que possible de la « déviation » de la conduite d'eau. Par rapport aux souterrains, leur présence n'est pas avérée et il conviendra de rester vigilant.
- Nuisances sonores, mesures avec la poussière et le bruit :

Les mesures montrent qu'elles se situent dans les normes prévues. Il conviendra également de communiquer auprès de la population lorsque de nouvelles mesures seront réalisées après l'extension autorisée. Pour la poussière, le lien établi avec le voisinage (agriculteurs bovins et ovins) doit être maintenu.

- Tirs de Mines :

Il conviendra d'établir une procédure permettant d'avertir les riverains en liaison avec la Mairie de BRIGUEIL par le pétitionnaire et notamment les agriculteurs pour les craintes soulevées par rapport aux animaux et notamment pendant une période d'une année après l'extension.

- Chemins de randonnées :

Il n'y a pas à mon sens de répercussion par rapport aux chemins de randonnées dans ce dossier. Il conviendra peut-être de convier les représentants des associations dans le cadre de « réunions de suivi ».

- La mise en place d'un comité de suivi :

Aujourd'hui l'entreprise a mis en place une commission locale de concertation et de suivi (CLCS) qui s'est réunie à plusieurs reprises.

Je suggère que cette commission soit organisée sous forme de comité de suivi avec une réunion annuelle ou semestrielle visant à faire le point sur les différents sujets conflictuels apparus lors de l'enquête. Il serait souhaitable que sa composition soit élargie (représentant(s) association de randonnée, association de pêche, représentants de la commune de ST JUNIEN voisine du site).

- Flore et faune :

Il ne m'est pas apparu d'anomalie dans ce domaine, les documents figurant dans le dossier d'enquête m'ayant permis d'analyser les éventuels risques dans ce domaine.

Le rapport de l'autorité administrative en matière d'environnement en date du 08 avril 2010 avec la mise en avant d'un corridor biologique le long du ruisseau de Villard illustre le sérieux appliqué dans l'élaboration du dossier.

En conclusion, l'avis favorable repose sur les points ci-après :

- Les pistes de progrès proposés depuis le début de l'enquête
- La qualité du dossier présenté excepté la partie relative à la circulation des poids lourds
- La capacité d'écoute de la société AJIR AGREGATS
- Du travail en synergie par les différentes composantes concernées par ce dossier

Fait à ST VICTURNIEN, le 16 juillet 2010

  
Clarisse ROUGIER

